

Zeitschrift: Revue économique Suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 78 (1998)
Heft: 4: Les entreprises suisses en France face à la loi Aubry

Artikel: Candidat aux J.O. d'hiver de 2006 : le Valais l'emportera-t-il cette fois-ci?
Autor: Albrecht, Alban
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Candidat aux J.O. d'hiver de 2006

Le Valais l'emportera-t-il cette fois-ci ?



Alban Albrecht

Journaliste

Le Valais rêve d'organiser les Jeux olympiques d'hiver de 2006. Après trois tentatives infructueuses, le canton a de sérieuses raisons de penser que la candidature de «Sion 2006 Switzerland» sera cette fois-ci la bonne. Les nombreux atouts du pays - conditions naturelles exceptionnelles, infrastructures existantes et riche expérience dans l'organisation de grandes compétitions sportives - devraient permettre au Valais de l'emporter. Décision le 19 juin 1999.

La volonté du Valais d'accueillir les Jeux olympiques d'hiver n'est pas nouvelle. Le canton s'était déjà mis sur les rangs pour les jeux de 1968, 1976, et finalement de 2002, sans parvenir à séduire le Comité international olympique. Le 16 juin 1995, le CIO attribuait les Jeux de 2002 à Salt Lake City ; parmi les quatre finalistes, Sion avait tout de même recueilli le plus grand nombre de voix. A maints égards, toutefois, les réactions à la candidature suisse furent si positives que l'on décida le soir même de la renouveler pour 2006, tout en cherchant à tirer les

enseignements des candidatures précédentes.

Au printemps de 1998, le comité de candidature était présidé conjointement par Jean-Noël Rey et Joseph S. Blatter. Mais le premier, accusé de favoritisme professionnel dans sa charge de directeur général des PTT, fut pressé de se retirer du comité. En juin, Joseph S. Blatter, élu président de la Fifa, devait à son tour renoncer à sa fonction. La candidature de Sion était tout à coup plongée dans une crise de direction très sérieuse. Au vu de quoi il apparut capital d'installer à sa tête une personnalité de poids ; le Conseiller fédéral Adolf Ogi accepta le rôle.

Sa présence au comité n'est pas allée sans crispations politiques, d'aucuns ayant déploré que l'on parachute un ministre à un tel poste. En y déléguant Adolf Ogi, à vrai dire, le gouvernement helvétique a très clairement souligné la portée nationale que revêt à ses yeux la candidature valaisanne.

M. Ogi voit dans l'attribution des jeux au Valais une grande chance - pour le canton comme pour la Suisse - de prouver qu'ils sont capables d'organiser impeccablement une grande manifestation de ce genre. « *Ce n'est pas qu'une affaire de sport ; il s'agit aussi d'économie, de touris-*



me, d'emplois, bref, de notre avenir » a encore souligné le ministre en transmettant le dossier au CIO le 31 août de cette année. Il est indéniable que les Jeux apporteront au canton beaucoup d'argent - du moins pour un temps - et pas mal d'emplois.

Ces excellents arguments leur assurent d'ailleurs un confortable soutien populaire. Consulté le 8 juin 1997, le peuple valaisan a accepté par 67 % des suffrages une participation financière du canton et une garantie de déficit, jetant ainsi les bases mêmes de la candidature de Sion. Mais celle-ci semble également très appréciée hors du Valais : selon une récente enquête représentative, plus de 90 % des personnes interrogées dans le reste du pays disent approuver l'organisation des prochains Jeux d'hiver en Suisse, et les deux tiers considèrent que « Sion 2006 » est une grande chance pour la Suisse.

Certains milieux de la population craignent toutefois qu'après ce feu d'artifice de quinze jours, il faille éliminer des montagnes de déchets et vivre dans un paysage défiguré à jamais par des lignes de béton. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, le Comité a précisément chargé une commission de définir une « charte du développement durable » assurant à la région un essor économique, social et culturel qui s'inscrive dans le long terme et ne nuise pas au bien-être des générations futures. Avec son « Livre vert » et son « contrat nature », la candidature de Sion 2002 était déjà à l'avant-garde. Le CIO avait reconnu toute la valeur de sa démarche en faveur d'une organisation des Jeux aussi respectueuse que possible de l'environnement. Et ces efforts ont été aussitôt intégrés au cahier des charges des villes candidates. Le Comité « Sion 2006 » a voulu aller encore plus loin, en décidant de passer tous ses actes et ses réflexions au crible du « développement durable ». En mai 1998 fut donc signée la charte du même nom. Et pour bien montrer qu'il ne se contente pas de clauses de style, le




Vue aérienne de Sion en 2006 avec le quartier olympique en images virtuelles : le village, la patinoire, le stade des cérémonies (Tourbillon) et le parc médias.

Comité a publié un mémento de près de 100 pages, baptisé « Livre-arc-en-ciel », qui explique l'art et la manière d'organiser ces Jeux dans le respect des principes du développement durable. L'environnement y joue certes toujours un rôle fondamental, mais à côté d'autres exigences : politiques, économiques, sociales et culturelles.

Le budget a été sensiblement relevé et dépasse le milliard de francs suisses. Près de la moitié des recettes escomptées proviendront des droits de retransmission télévisée. Les pouvoirs publics apporteront un soutien de quelque 100 millions de francs suisses, sous la forme de prestations d'expertise, de crédits et d'infrastructures. La Confédération, le canton et les communes d'accueil assument en outre une garantie de déficit de 80 millions de francs suisses. Au chapitre des dépenses, 160 millions de francs sont prévus pour la construction des sites de compétition. Les coûts d'exploitation sont devisés à 720 millions de francs, une somme

élevée qui s'explique notamment par le grand nombre d'installations à construire pour la durée des jeux ; cela comprend surtout une partie du village olympique et du « parc-médias », ainsi que le développement provisoire des capacités des halles de glace et de certains équipements sur les sites de compétition.

Le comité dispose d'un budget de candidature d'environ 16 millions de francs suisses. Ce montant sera couvert en grande partie par d'importantes entreprises suisses. Depuis qu'il a été remis au CIO le 31 août à Lausanne, le dossier technique se trouve dans sa phase cruciale. Du 10 au 14 octobre, la candidature a été examinée sous toutes les coutures par une Commission d'évaluation du CIO. Durant les quelques mois qui nous séparent de la décision, aucun effort ne devra être négligé pour convaincre les 118 membres du CIO des avantages déterminants de la candidature de Sion. Le verdict tombera le 19 juin 1999 à l'issue de la session du CIO à Séoul. Sion se veut très optimiste face à ses concurrents : Turin, Klagenfurt, Poprad Tatry, Zakopane et Helsinki. 

Il faudra mettre toute son énergie pour convaincre les 118 membres du CIO des avantages déterminants de la candidature de Sion.